

**KUMUN  
LOCOAL MENDON**



**Tél. 02 97 24 60 87**

**Fax. 02 97 24 55 98**

**Horaires :** du lundi au vendredi de 08h30 à 12h, et de 14h à 17h (fermé le mercredi après-midi).

le samedi de 9h à 12h.

**Courriel :** accueil@locoal-mendon.fr

**Site :** www.locoal-mendon.fr

**PERMANENCES**

(sur rendez-vous)

**M. MAJOU Jean-Maurice, Maire**

jean-maurice.majou@locoal-mendon.fr

*Lundi : 10H à 12H*

*Samedi : 10H à 12H*

**M. THUNET Gilles, Adjoint Environnement, Culture, Associations, Communication, Sport**

gilles.thunet@locoal-mendon.fr

*Samedi : 10H à 12H*

**Mme BESNARD Catherine, Adjointe Jeunesse, Affaires scolaires et social et C.C.C.A.S (Centre Communal d'Action Sociale)**

catherine.besnard@locoal-mendon.fr

*Vendredi : 10H à 12H*

**Mme GOUELLO Elizabeth, Adjointe Relations Intercommunales**

elizabeth.gouello@locoal-mendon.fr

*Jeudi 10H à 12H*

**M. DEBETHUNE Nicolas, Adjoint Urbanisme, Travaux**

nicolas.debethune@locoal-mendon.fr

*Mardi : 10H à 12H*

**M. LE SENECHAL Ronan, Adjoint Suivi des Travaux**

**Mme DEHOVE Murielle, Conseillère déléguée à la culture**

**Mme RIEUX Murielle, Conseillère déléguée aux écoles**

**Assistante sociale : Mme SIMONOFF**

*1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> mardi du mois de 14H à 16H*

*02 97 30 27 50*

# L'IMMEDIAT

« Petit Echo » des informations municipales n° 102

**COMPTE RENDU DU CONSEIL  
MUNICIPAL  
SEANCE DU 17 MAI 2016**

Mme Le Nabour, directrice de la Mission Locale pour l'emploi, présente la structure. La Mission Locale accueille les jeunes du Pays d'Auray non scolarisés de 16 à 26 ans afin de les aider dans la recherche d'emploi. Ainsi, ils peuvent bénéficier d'un accompagnement individualisé, d'aide à la rédaction des CV et lettres de motivation et à l'utilisation des plateformes électroniques de recrutement. Un réseau de bénévoles permet également d'assurer des simulations d'entretien d'embauche.

La Mission Locale apporte également une aide aux formations. Il existe également des possibilités d'aide financières. Il faut toutefois qu'elles soient liées à un projet professionnel.

A l'heure actuelle, la Mission Local du Pays d'Auray suit 1600 jeunes dont 53 sur Locoyal-Mendon

1. Approbation à l'unanimité du compte-rendu du Conseil Municipal du 17 mai 2016

2. Taux de promotion

Afin que les agents puissent bénéficier d'un déroulement normal de carrière, il faut, pour les avancements de grade, que le conseil municipal vote un taux de promotion. Compte tenu du nombre d'agents concernés, un taux de 100% a été proposé et validé par la commission personnel et le comité technique paritaire.

Agents concernés par des avancements de grade :

- Adjoint technique territorial de 1<sup>ère</sup> classe : 1 agent concerné ;

- Adjoint administratif territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe : 1 agent concerné ;

- Adjoint technique territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe : 1 agent concerné ;

*Le conseil municipal, donne un avis favorable au taux de promotion de 100%*

### 3. Création de poste et modification du tableau des effectifs

Il convient de créer les postes pour que les agents indiqués au point précédant, puisse bénéficier des avancements de grade.

Deux agents ont été inscrits sur des listes de promotion interne au grade d'agent de maîtrise et d'animateur territorial.

La commission personnel a donné un avis favorable à la création de chacun de ces emplois qui n'implique pas de nouvelles embauches puisque ce sont des agents déjà en poste qui changent de catégorie.

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, décide la création des postes : d'adjoint technique territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet, d'adjoint administratif territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet, d'agent de maîtrise et d'animateur territorial.*

### 4. Admission en non-valeur

La Direction Générale des Finances Publiques demande à ce que soit admise en non-valeur la somme de 2275€ provenant d'une Taxe Locale d'Équipement non récupérée. L'ensemble des démarches ont été réalisées par le Trésor Public afin de pouvoir récupérer cette somme. Le permis a été délivré en 2009 et depuis cette date, seules les fondations ont été réalisées.

Il s'agit d'une somme importante, c'est la première fois que l'on demande au conseil municipal d'admettre en non-valeur une telle somme.

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité, admet en non-valeur la somme de 2275€ provenant d'une Taxe Locale d'Équipement non récupérée.*

### 5. Tarif visite Assemblée Nationale par le CMJ

Les Conseils Municipaux de Locoal-Mendon et de Ploemel vont visiter l'Assemblée Nationale et le Sénat le mercredi 6 juillet. Le tarif proposé est de 20€.

*Le Conseil Municipal vote à l'unanimité des présents, le tarif de ce voyage.*

### 6. Convention TAP avec les prestataires extérieurs

- Patronage Laïque d'Auray : 85h30/26€/h
- Association SEVE : Mandalas : 48h/35€/h
- Kadoudal Drum bugle Corps : Musique : 10h30/30€/h
- Anne-Isabelle Garrec : Cuisine : 81h/20€/h
- Shaka Skate School : Skate Board : 31h30/32€/h
- Fabrice Pete : Sport : 105h/32€/h

- Franck Da Costa : Hip Hop : 73h30/32€/h
- Association Skol Gouren Bro An Alré : Lutte Bretonne : 40h30 : 28€/h
- Olivier Roisneau : Création de BD : 19h30/30€/h

*Le Conseil Municipal vote à l'unanimité les conventions.*

### 7. Modification Adhésion tarif espace jeune

Afin de pouvoir bénéficier du financement de la CAF, il faut prévoir un tarif « social ». La commission jeunesse du 17 juin propose les 2 tarifs suivants :

- Tarif : 20€ ;
- Tarif pour les bénéficiaires des bons CAF Azur : 18€

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, adopte les tarifs indiqués.*

### 8. Questions diverses

- Lors de la fête de la musique, compte tenu de leur augmentation, les crêpes ont été vendues 1,50€ au lieu de 1€. Il faut donc modifier le tarif voté le 21 mars 2016.

- L'enquête publique pour le PLU et le schéma d'assainissement des eaux pluviales va se dérouler du 18 juillet au 18 août. Une copie du dossier peut être demandée par toute personne. La reproduction de ces dossiers ne peut être faite en mairie compte tenu de la taille des plans et cela représente un coût de 264€ TTC. Il convient donc de fixer le coût de reproduction du dossier d'enquête publique du PLU pour les personnes souhaitant une copie complète du dossier. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, adopte le tarif de 264€ TTC pour la reproduction du dossier d'enquête publique du PLU.

AQTA a établi la liste des installations d'assainissement non collectif non conformes pouvant bénéficier d'une aide selon les critères fixés par l'agence de l'eau. Les propriétaires concernés ont été invités à une réunion à la Salle Emeraude le 28 juin.

Prochain Conseil Municipal : Lundi 19 septembre

***Le compte rendu intégral du conseil municipal est consultable en mairie et sur le site internet de la commune***